RAPPORT DE LA

SIXIÈME SESSION DU COMITÉ FAO POUR LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÉLERIN

Tenue à Rome, Italie
du 29 juin au 4 juillet 1959

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport de réunion
No. PL 1959/7

RAPPORT DE LA SIXIEME SESSION

DU COMITE FAO

POUR LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

Tenue à

Rome, Italie

29 juin - 4 juillet 1959

Division de la production végétale et de la protection des plantes
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Rome, Italie
juillet 1959

FAO/59/7/5436

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	1
Remerciements	3
Bureau	3
PARTICIPANTS	4
Délégués des Etats Membres	4
Observateurs	8
Membres du Secrétariat de la FAO	8
RESUME DES DISCUSSIONS	10
Situation actuelle du criquet pèlerin et prévisions	10
Groupe d'experts de la FAO pour l'utilisation des aéronefs dans la lutte contre le criquet pèlerin	11
Groupe d'experts de la FAO sur la stratégie de la lutte contre le criquet pèlerin pendant les périodes de calamité	11
Enquête écologique FAO/UNESCO des zones de reproduction du criquet pèlerin	12
Projet inter-régional élargi de lutte contre le criquet pèlerin	13
Accord international	18
Direction et contrôle du Projet	18
Conclusion	19
Résultats de la campagne antiacridienne internationale 1958/59 dans la Péninsule arabique	19
Lutte contre le criquet en Somalie	20
Comité consultatif technique de la FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin	21
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	21

FAO/59/7/5436

ANNEXES

		Page
I	Propositions concernant la mise sur pied d'un programme inter-régional élargi de lutte antiacridienne à soumettre à l'approbation du Directeur général du Fonds spécial des Nations Unies.	i
II	Fonds spécial des Nations Unies - Projet de lutte contre le criquet pèlerin - Projet de barème des contributions annuelles de contre-partie à fournir par le gouvernement....	ix
III	Campagne internationale dans la Péninsule arabique en 1958/59 - Dépenses de la FAO	x
IV	Contributions reçues au titre du Fonds spécial FAO S.1 - Lutte contre le criquet pèlerin dans la Péninsule arabique..	xi

INTRODUCTION

Les participants à la cinquième session du Comité FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin, tenue à Rome du 16 au 21 juin 1958, avaient recommandé que la prochaine session ait lieu à Rome au début de juillet 1959. Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture a ultérieurement invité les gouvernements suivants à envoyer des délégués à la sixième session tenue au siège de la FAO:

Afghanistan, Arabie saoudite, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Ghana, Inde, Irak, Iran, Italie, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Pakistan, Soudan, République Arabe Unie, Royaume Uni, Tunisie, Turquie et Yémen.

Il a également invité la Ligue des Etats arabes, l'Organisation des Nations Unies (Commission Economique pour l'Afrique), l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture ainsi que l'Organisation Météorologique Mondiale, à se faire représenter par des observateurs.

M. B.R. Sen, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, a ouvert la session. En saluant les participants, le Directeur général a rappelé que le problème du criquet est très ancien. En dépit de tous les efforts faits pour venir à bout de ce criquet, il est toujours la cause de beaucoup de misère et de souffrance humaines. Pour lutter contre le criquet pèlerin, il a été fait de grands efforts et dépensé beaucoup d'argent mais aucune solution véritable n'a été trouvée à ce problème. Le Directeur général estime qu'il est essentiel de passer des mesures de lutte aux mesures préventives et que, pour atteindre cet objectif, il est indispensable d'établir un programme plus intensif et plus vaste de recherches et de formation de spécialistes. Mais ni les gouvernements intéressés, dont la plupart se trouvent dans des pays relativement pauvres et peu développés au point de vue économique, ni la FAO ne possèdent les fonds nécessaires pour mettre sur pied un programme suffisant de recherches et de formation de spécialistes. C'est pourquoi les gouvernements de la région ont, à la dernière Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, décidé à l'unanimité de demander l'aide du Fonds spécial des Nations Unies qui venait d'être créé.

Le Directeur général a appelé l'attention sur les conditions posées par le Directeur du Fonds spécial à l'acceptation d'un projet et, en particulier, d'un projet régional et il a indiqué aux gouvernements représentés la façon dont ils devraient procéder pour que leur requête au Fonds spécial ait une chance raisonnable de succès.

Le Fonds spécial a fait nettement entendre qu'il ne viendrait à l'aide des gouvernements que pour les projets ayant de bonnes chances d'aboutir. Parmi les conditions posées, il a stipulé que les gouvernements devraient faire la preuve de leur volonté sincère de réussite en s'engageant à contribuer eux-mêmes au coût du projet dans une proportion importante. De plus, le Fonds spécial a exigé des gouvernements qu'ils s'engagent fermement à poursuivre les activités permanentes du projet lorsque le financement par le Fonds spécial aura pris fin.

Le Directeur général estime que les débats de cette session devraient porter surtout sur le projet à soumettre au Fonds spécial. Le Conseil d'administration du Fonds spécial doit tenir sa seconde réunion en décembre 1959 et il faut donc que ce projet, sous sa forme finale, soit parvenu en juillet au secrétariat du Fonds spécial. Le projet doit avoir le soutien requis des gouvernements en ce qui concerne leur propre contribution financière et leur volonté de prendre des engagements fermes au-delà de la période pendant laquelle le Fonds pourrait assurer le financement. De plus, le Directeur général du Fonds, en évaluant le projet du criquet pèlerin, tiendra compte de la volonté des gouvernements de conclure un accord international pour assurer l'exécution permanente des mesures prises à l'échelon international.

Si les gouvernements sont disposés à prendre ces engagements, le Directeur général estime que le projet du criquet pèlerin satisfait à toutes les conditions posées pour recevoir l'assistance du Fonds spécial. Il incombe toutefois à chaque gouvernement de satisfaire aux conditions posées pour obtenir l'avis favorable du Fonds.

M. Mekki Abbas, Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, rappelle au Comité que la Commission, lors de sa première session tenue en décembre 1958 - janvier 1959, a exprimé les inquiétudes que lui inspire la situation créée par le criquet pèlerin dans le continent africain. La Commission l'avait invité à rechercher ce qui, de l'avis des organes nationaux et internationaux, était nécessaire pour donner plus d'efficacité à la lutte contre le criquet. Il désire assurer le Comité de l'intérêt extrême que la Commission économique pour l'Afrique porte à la mise en oeuvre de toute action concertée contre le criquet pèlerin et de son appui sans restriction à toutes les tentatives de la FAO pour découvrir des méthodes plus efficaces de lutte contre cet insecte nuisible. Il souligne que la Commission est très favorable au projet présenté au nom de plusieurs gouvernements par le Directeur général au Fonds spécial des Nations Unies.

M. Batisse, Observateur de l'UNESCO, exprime le vif intérêt que prend cette Organisation au projet du criquet pèlerin soumis au Fonds spécial des Nations Unies. L'UNESCO s'intéresse particulièrement à la recherche scientifique et à la formation de spécialistes dans le domaine de la lutte contre le criquet pèlerin et participe activement à l'enquête écologique inter-institutionnelle. L'UNESCO désire mobiliser toute l'aide possible pour résoudre ce problème très urgent de la lutte contre le criquet pèlerin et l'Organisation appuie tous les efforts faits dans ce sens par la FAO.

M. Langlo, Observateur de l'Organisation Météorologique Mondiale, rappelle au Comité que son Organisation participe déjà à certaines phases de la lutte contre le criquet pèlerin, notamment dans le cadre de la mission spéciale d'Assistance technique en Afrique orientale qui se livre à une vaste étude de l'influence du temps sur le comportement des criquets. Il assure le Comité de l'intérêt permanent que son Organisation porte à cette question car il est bien établi que les facteurs climatiques ont une influence prépondérante sur le comportement des criquets et, par là, sur la dynamique des infestations et sur la possibilité de donner plus d'efficacité aux mesures de lutte. Il souligne

que l'OMM est tout à fait favorable au projet du criquet pèlerin soumis au Fonds spécial des Nations Unies et il désire assurer le Comité que, en cas d'adoption du projet, son Organisation apportera à sa mise en oeuvre une coopération totale.

Le Dr. A.R. Sidky, Représentant du Directeur général au Proche-Orient, met l'accent sur l'importance du projet du criquet pèlerin dans sa région où l'économie de presque tous les pays repose surtout sur l'agriculture. Tous les programmes ambitieux visant à donner plus d'importance à l'agriculture dans cette région seraient gravement compromis ou même réduits à néant s'il n'est pas possible de venir à bout du criquet pèlerin. Le Dr. Sidky espère que ce problème sera de plus en plus traité à l'échelon régional et inter-régional permettant ainsi de lutter contre le criquet plus efficacement et à moindres frais.

Remerciements

Avant la clôture de la session, les délégués ont exprimé au Président et au Vice-Président leur gratitude pour la façon si efficace avec laquelle ils ont conduit les débats. Ils ont également exprimé leur reconnaissance aux membres du Secrétariat pour la manière dont ils se sont acquittés de leur tâche.

Bureau

Le Comité a élu à l'unanimité:

Président:	Son Excellence Izzedeen Shawa délégué de l'Arabie saoudite
Vice-Président:	L'Honorable D.L. Blunt délégué du Royaume Uni
Membres du Comité de rédaction:	les délégués du Maroc, du Royaume Uni et du Yemen

M. O.B. Lean (FAO) a assumé les fonctions de secrétaire technique

PARTICIPANTS

Ont participé à la session et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport les délégués des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, les observateurs et les membres du Secrétariat ci-après:

Délégués des Etats Membres de la FAO

Ethiopie

A. Bellehu
Directeur de la Division de lutte antiacridienne
Ministère de l'Agriculture
B.P. 1378
Addis-Abéba, Ethiopie

France

G. Weil
Sous-Directeur, Ministère de l'Agriculture
Secrétaire du Comité français de liaison avec la FAO
78, rue de Varenne
Paris, France

P. Frézal
Directeur de Recherches agronomiques
135, rue Michelet
Alger, Algérie

Inde

K.B. Lal
Plant Protection Adviser to the Government of India
and Director, Locust Control
Directorate of Plant Protection, Quarantine and Storage
4/19 Ajmeri Gate Extension
New Delhi 1, Inde

Iran

E. Esfandiari
Administrateur général de la Protection végétale
Ministère de l'Agriculture
Téhéran, Iran

Irak

Sadik Abdul Ghani Baali
Directeur général de l'Agriculture
Ministère de l'Agriculture
Bagdad, Irak

Délégués des Etats Membres de la FAO (suite)

Italie

F. Rizzetto
Conseiller, Ministère des Affaires étrangères
Rome, Italie

G.P. Robustelli (Observateur)
Comitato Italiano FAO - Servizio tecnico
Ministère de l'Agriculture et des Forêts
Rome, Italie

P. Soldi
Ministère des Affaires étrangères
Rome, Italie

Jordanie

E.P. Roch
Ministre auprès de l'Italie
Légation royale de Jordanie
Via Po 25 b
Rome, Italie

N. Baroud
Premier Secrétaire
Légation royale de Jordanie
Via Po 25 b
Rome, Italie

Libye

A.K. Khomati
Troisième Secrétaire
Ambassade de Libye
Piazza della Libertà 21
Rome, Italie

Maroc

A. Boudiaf
Délégué du Ministre de l'Agriculture
Ministère de l'Agriculture
Agadir, Maroc

Pakistan

Ahsan-Ud-Din
Secrétaire du Gouvernement du Pakistan
Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture
Karachi, Pakistan

Nazir Ahmed
Attaché agricole
Ambassade du Pakistan
Lungotevere delle Armi 22
Rome, Italie

Délégués des Etats Membres de la FAO (suite)

Arabie Saoudite

Izzedeen Shawa
Ministre adjoint de l'Agriculture
Ministère de l'Agriculture
Riyadh, Arabie Saoudite

Hassan Shatta
Directeur général, Département du criquet
Département de la lutte antiacridienne
Djeddah, Arabie Saoudite

Espagne

E. Morales Agacino
Institut national de Recherches agronomiques
Avenida Pta. de Hierro (c.u.)
Madrid, Espagne

Soudan

Sadik Ahmed Mustafa
Ambassadeur du Soudan en Italie
Piazza Don G. Minzoni 9
Rome, Italie

Tunisie

Ismail Khelil
Secrétaire d'Ambassade
Ambassade de Tunisie
Via Asmara 7
Rome, Italie

Turquie

Semsi Günay
Directeur général adjoint de l'Institut de la protection des végétaux
Direction générale de la protection et de la quarantaine des végétaux
Ministère de l'Agriculture
Ankara, Turquie

Selahattin Iren
Directeur de l'Institut de la protection des végétaux
Direction générale de la protection et de la quarantaine des végétaux
Ministère de l'Agriculture
Ankara, Turquie

Délégués des Etats Membres de la FAO (suite)

Royaume Uni

D.L. Blunt
Minister of Forest Development, Game and Fisheries
Ministry of Forest Development, Game and Fisheries
Nairobi, Kenya

R.C.H. Greig
Principal
Colonial Office
Great Smith Street
Londres, S.W.1., Angleterre

R.C. Rainey
Senior Principal Scientific Officer
Anti-Locust Research Centre
1, Princes Gate
Londres, S.W.7., Angleterre

P.R. Stephenson
Director, Desert Locust Survey
P.O.Box 30023
Nairobi, Kenya

T.H.C. Taylor
Director, Anti-Locust Research Centre
1, Princes Gate
Londres, S.W.7., Angleterre

Etats-Unis d'Amérique

E.J. Hambleton
Assistant to Director, Foreign Technical Programs
Plant Pest Control Division, Agricultural Research Service
U.S. Department of Agriculture
Washington 25, D.C., Etats-Unis

J.A. Munro
Coordinator, Regional Insect Control Project
American Embassy
Beyrouth, Liban

W.W. Sohl
Second Secretary and Economic Adviser
U.S. Embassy
Rome, Italie

Yémen

M. Hussein
Conseiller agricole
Ligue des Etats arabes
Le Caire, République Arabe Unie

Observateurs

Nations Unies

Mekki Abbas
Secrétaire exécutif, Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abéba, Ethiopie

Organisation de l'Aviation civile internationale

H. Huggler
Spécialiste de l'entretien des aéronefs, I.C.A.O.
Montréal, Canada

Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture

M. Batisse
Chargé de la coordination, Projet majeur sur les terres arides, UNESCO
2, Place Fontenoy
Paris, France

Organisation météorologique mondiale

K. Langlo
Chef de Division technique, OMM
1, avenue de la Paix
Genève, Suisse

Yémen

M. Hussein
Conseiller agricole
Ligue des Etats arabes
Le Caire, République Arabe Unie

Membres du secrétariat de la FAO

B.R. Sen
Directeur général
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
Rome, Italie

Norman C. Wright
Directeur général adjoint
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
Rome, Italie

Membres du secrétariat de la FAO (suite)

A.R. Sidky
Représentant régional de la FAO pour le Proche-Orient
Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient
B.P. 2223
Le Caire, République Arabe Unie

P. Tervor
Représentant régional de la FAO pour l'Afrique
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
Rome, Italie

A.H. Boerma
Directeur, Service du programme et du budget
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
Rome, Italie

G. Saint-Pol
Conseiller juridique
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
Rome, Italie

O.B. Lean
Spécialiste de la lutte antiacridienne
Service de la production végétale
Division de l'Agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
Rome, Italie

O.E.S. Lloyd
Administrateur,
Sous-Division des services du programme
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
Rome, Italie

B.P. Uvarov
Consultant
c/o Anti-Locust Research Centre
1 Princes Gate
Londres S.W.7., Angleterre

Gurdas Singh
Fonctionnaire régional de la FAO pour le criquet pèlerin
Secrétariat régional FAO pour le criquet pèlerin
P.O. Box 1039
Addis-Abéba, Ethiopie

RESUME DES DISCUSSIONS

Situation actuelle du criquet pèlerin et prévisions

1. Le Comité a pris connaissance d'un résumé sur la situation acridienne au cours des 12 derniers mois préparé par le Service international de renseignements sur le criquet pèlerin. Ce résumé a été complété par des renseignements fournis par les délégués.

2. Les principaux faits nouveaux survenus durant l'année ont été résumés comme suit:

a) La forte reproduction d'été en 1958 a permis à de nombreux criquets de s'échapper dans toutes les régions de reproduction d'été en Afrique, à l'exception du Sénégal et de la République du Tchad.

b) Reproduction réduite de l'hiver 1958-59 et du printemps en Afrique orientale.

c) Pendant l'hiver 1958-59 l'Arabie et d'autres territoires du Proche-Orient ont subi de fortes invasions par des vols de la génération d'été en provenance de l'Ethiopie et de la République du Soudan, contrairement à ce qui s'était produit l'année précédente où le Proche-Orient avait été envahi surtout par des vols de la génération d'hiver en provenance de la Péninsule des Somalis.

d) Invasion considérable du nord-ouest de l'Afrique.

e) La reproduction importance au printemps de 1959 dans l'Afrique du nord-ouest et la forte reproduction en de nombreuses localités du Proche-Orient ont eu pour résultat l'apparition de nombreux vols de jeunes ailés dont beaucoup ont atteint la zone africaine de reproduction d'été.

f) Le Pakistan et l'Inde, qui n'avaient pas connu d'infestations depuis 1955, ont subi une invasion notable au début de l'été 1959.

3. Il a été prédit que la formation de vols de jeunes ailés se poursuivrait sans doute pendant une partie du mois de juillet dans l'Afrique du nord-ouest et dans la partie nord du Proche-Orient, et que les invasions actuelles dans les zones de reproduction d'été seraient probablement renforcées par de nouvelles arrivées jusqu'au mois d'août. Une forte reproduction d'été se produira probablement en de nombreuses localités de la zone de reproduction d'été au sud du Sahara et dans la République du Soudan, en Ethiopie et en Arabie méridionale; la reproduction prendra probablement une importance considérable dans le Pakistan et le nord-ouest de l'Inde. Il est probable que certains des vols de printemps qui envahissent l'Arabie méridionale ou l'Ethiopie septentrionale gagneront la partie nord de la Péninsule des Somalis et subsisteront à l'état immature dans cette région jusqu'au mois d'octobre où ils commenceront à se reproduire.

Groupe d'experts de la FAO pour l'utilisation des aéronefs dans la lutte contre le criquet pèlerin

4. Le Comité a examiné le rapport de ce Groupe d'experts que le Directeur général a réuni à Rome en avril 1959 en application d'une recommandation de la huitième session du Comité Consultatif Technique de la FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin (Rapport, par.63) appuyée par la cinquième session du Comité FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin (Rapport, par.121).

5. Le rapport de ce Groupe d'experts a montré comment l'utilisation des aéronefs dans la lutte antiacridienne avait pris ces dernières années une grande extension. Néanmoins, il a été nettement démontré par le Groupe d'experts que les grandes possibilités de ce mode de lutte contre le criquet ne sont pas exploitées suffisamment et qu'on ne tire pas tout le bénéfice possible des derniers progrès techniques.

6. Le Comité note que la lutte aérienne pourrait, dans certaines circonstances, être considérablement plus économique que les techniques actuelles de lutte au sol, que les pulvérisations aériennes pourraient fournir des résultats impossibles à obtenir par toute autre méthode et que les aéronefs présentaient un intérêt particulier pour la reconnaissance, notamment contre les criquets en vol.

7. En conséquence, le Comité fait siennes les recommandations du Groupe d'experts concernant l'expansion de formations aériennes nationales, l'intérêt que présentent les aéronefs comme réserve stratégique régionale mobile des plus efficaces, et la nécessité de développer davantage les opérations aériennes inter-territoriales entreprises en coopération par des pays voisins. Il estime qu'il faudra tenir le plus grand compte de ces considérations lors de l'élaboration des plans futurs.

8. Le Comité remercie le Directeur général d'avoir réuni le Groupe d'experts et reconnaît tout l'intérêt du travail accompli par ceux-ci.

9. A propos de l'utilisation des aéronefs dans la lutte antiacridienne, le Comité a été informé que l'Organisation météorologique mondiale avait créé un Groupe de travail spécial chargé de préparer une documentation destinée à aider les météorologistes à collaborer avec les utilisateurs d'aéronefs en agriculture, notamment dans la lutte antiacridienne.

Groupe d'experts de la FAO sur la stratégie de la lutte contre le criquet pèlerin pendant les périodes de calamité

10. Le Comité a ensuite examiné le rapport de ce Groupe d'experts qui a siégé à Rome en avril et mai 1959. Il a été rappelé que ce Groupe avait été réuni par le Directeur général à la suite des avis exprimés à la vingt-neuvième session du Conseil de la FAO sur la nécessité de faire appel à des experts internationaux pour guider les activités de la FAO concernant le criquet pèlerin.

11. Le Groupe d'experts a examiné les mesures prises actuellement pour lutter contre les infestations du criquet pèlerin, mesures qui ont donné des résultats intéressants mais encore insuffisants et il a conclu que, dans la lutte antiacridienne, la politique générale, de défensive, devrait devenir offensive et qu'il faudrait concentrer cette lutte offensive sur les lieux et au moment où l'on peut agir avec le plus d'effet sur la situation acridienne générale.

12. Les informations sur la dynamique des infestations du criquet pèlerin fournies au Groupe d'experts par l'Anti-Locust Research Centre indiquent les lieux et les saisons où des mesures intensives pourraient être prises contre les concentrations maximums des infestations de criquets. Comme ces mesures devraient influencer toute l'évolution de l'infestation au profit de tous les pays exposés aux invasions de criquets, le Groupe a estimé que, pour cet aspect de la stratégie nouvelle envisagée, il conviendrait d'établir les plans à l'échelon international.

13. Le Comité reconnaît l'importance du rapport du Groupe d'experts et regrette de ne pas avoir eu, depuis sa publication, assez de temps pour en étudier toutes les incidences en détail. Il a été recommandé de reprendre la discussion en détail de ce rapport à une prochaine session. Le Comité espère que, dans l'intervalle, les gouvernements eux-mêmes examineront cette question avec la plus grande attention.

14. Le Comité félicite le Groupe d'experts pour le très intéressant rapport qu'il a établi et se déclare vivement satisfait de la documentation et des cartes préparées à l'intention du Groupe d'experts par l'Anti-Locust Research Centre.

Enquête écologique FAO/UNESCO des zones de reproduction du criquet pèlerin

15. L'équipe FAO/UNESCO a entrepris sa première prospection en Ethiopie, au Soudan et au Tchad de juin à novembre 1958, parcourant environ 15.000 km.

16. Bien que cette première expédition ait été une étude pilote destinée à montrer les lacunes d'organisation à éviter ultérieurement, l'équipe a visité plusieurs zones de reproduction importantes du criquet pèlerin et a obtenu des renseignements sur les types et la végétation de pays qui paraissent caractéristiques de zones qui sont très fréquemment des régions de reproduction d'été du criquet pèlerin. Ces observations préliminaires indiquent qu'il existe, au moins dans certaines parties du Soudan, une relation entre l'influence des cultures itinérantes et les lieux de reproduction. Ailleurs, il existe peut-être une relation entre la reproduction des criquets et certains groupements végétaux localisés et instables ayant parfois pour origine des feux de brousse, le pâturage par le bétail, l'érosion naturelle etc.

17. Les dépenses pour l'année 1958, réparties également entre la FAO et l'UNESCO, se sont élevées à environ 33.000 dollars E.U.

18. Cette première enquête a été caractérisée par un fait encourageant, à savoir l'appui généreux fourni par les services acridiens des pays visités et d'autres. Le Soudan et le Tchad ont détaché du personnel technique auprès de l'équipe et ces gouvernements ainsi que d'autres ont prêté un matériel considérable et rendu de nombreux services sans lesquels l'étude n'aurait pu atteindre son objectif.

19. Le Groupe de travail inter-institutionnel, chargé de donner des avis sur la conduite de l'étude, a tenu sa deuxième réunion à Paris, en décembre 1958, afin d'examiner les résultats de la première prospection et d'établir les plans des opérations ultérieures. Il a recommandé de faire porter la prochaine étude sur la Mauritanie, le Soudan et le Niger.

20. L'équipe a circulé en Mauritanie en avril et mai 1959 et se dirigeait vers le Soudan au début de juillet. En raison du manque de fonds, il n'était pas certain que l'étude actuelle puisse porter sur le Niger et le travail sur la Mauritanie n'a été possible que grâce à l'aide importante accordée par les autorités françaises qui ont mis à la disposition de l'équipe un matériel d'une valeur de 26.500 dollars et détaché auprès de la mission du personnel technique.

21. Le Comité recommande que les gouvernements de tous les pays visités par l'équipe détachent auprès d'elle du personnel technique qui pourrait ainsi acquérir la connaissance pratique des méthodes de prospection.

22. En ce qui concerne le paragraphe 118 du rapport de la cinquième session, le Comité a été informé que sur les 5.500 dollars promis à titre de contribution au Fonds spécial S.90 de la FAO pour financer les activités à long terme, les Gouvernements de l'Inde, de l'Irak, du Pakistan et de la Tunisie avaient fait parvenir 4.500 dollars.

23. Le 23 avril 1959, le Directeur général a invité les gouvernements à augmenter leur contribution au coût de l'étude de 1959 en raison de l'insuffisance des fonds disponibles.

24. Au cours de la session, les pays suivants se sont engagés à verser les contributions ci-après (en dollars E.U.):

Ethiopie	1.000	
Iran	1.000	
Maroc	1.000	(sous réserve de l'approbation du pouvoir législatif)
Royaume Uni	1.000	

En outre, le délégué du Soudan a offert de porter sans retard la question à l'attention de son Gouvernement.

25. Le Gouvernement du Pakistan s'était antérieurement engagé à verser une contribution annuelle de 500 dollars E.U. pendant les trois années prévues primitivement pour l'étude. Le délégué du Pakistan a déclaré que du fait que le coût et la durée de l'étude ont augmenté et qu'elle fait partie du projet qui sera soumis au Fonds spécial des Nations Unies, son Gouvernement devra examiner à nouveau sa position.

Projet inter-régional élargi de lutte contre le criquet pèlerin

26. Les participants à la quatrième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, tenue à Damas du 10 au 20 décembre 1958, ont approuvé à l'unanimité des propositions qui visaient à la mise sur pied d'un programme inter-régional élargi de lutte contre le criquet pèlerin à soumettre au Directeur général du Fonds spécial des Nations Unies.

27. L'objectif général de ce programme était à la fois de renforcer la lutte contre le criquet pèlerin et d'en réduire le coût, afin d'alléger la charge économique que les dégâts infligés aux cultures et le coût des opérations de lutte font actuellement supporter à tous les pays intéressés. On se propose d'atteindre cet objectif par deux voies parallèles:

a) L'objectif final est la mise au point d'une politique à long terme de lutte antiacridienne grâce à laquelle pourrait être évité le retour périodique d'infestations dévastatrices.

b) Tandis que les efforts dans ce sens se poursuivent et étant donné que les invasions de criquets continueront tant que le premier objectif n'aura pas été atteint, il faut également étudier et montrer comment une invasion existante peut être maîtrisée grâce à une action collective renforcée et élargie reposant sur l'application d'une stratégie rationnelle et mettant en oeuvre les techniques les plus modernes, étant entendu qu'il faudra sans doute recourir à des méthodes analogues pour empêcher le retour périodique des invasions.

28. Un programme de cette nature contribuerait pour beaucoup non seulement à faciliter le développement économique des pays exposés aux infestations de criquets pèlerins, mais présenterait aussi un intérêt considérable pour les pays envahis par d'autres espèces de criquets, notamment en Amérique du Sud et en Amérique centrale.

29. Ce programme, qui ne se substitue aucunement aux programmes antiacridiens existants, nationaux ou internationaux, mais qui compléterait et, dans une certaine mesure, serait intégré aux activités actuelles, se divise en quatre grandes sections: enquêtes, recherches, formation et projets pilotes, représentant une dépense totale de 3.739.000 dollars E.U. sur une période de six années.

30. A la Conférence régionale pour le Proche-Orient, les six gouvernements suivants ont autorisé le Directeur général à transmettre en leur nom ces propositions au Directeur général du Fonds spécial des Nations Unies:

Ethiopie	Pakistan
Iran	Arabie Saoudite
Jordanie	Soudan

31. Ultérieurement, les sept autres gouvernements suivants ont autorisé le Directeur général à agir de même:

Afghanistan	Italie	Tunisie
Ghana	Liban	
Irak	Maroc	

32. Le Directeur général a soumis le projet au Directeur général du Fonds spécial le 3 février 1959. Depuis cette date, des échanges de vues ont eu lieu entre la FAO et le Fonds spécial pour déterminer les mesures à prendre avant que le projet puisse être soumis au Conseil d'administration du Fonds spécial; bien entendu, par comparaison avec les programmes nationaux, la préparation et la mise en oeuvre d'un programme régional de cette nature soulève de nombreux problèmes.

33. Le Comité a alors examiné les conditions qui, selon le Directeur général du Fonds spécial, doivent être remplies avant que celui-ci puisse procéder à un examen plus approfondi du projet.

34. La FAO a été informée que, conformément aux termes de la résolution n° 1240 (XIII) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Fonds spécial devait être assuré que les gouvernements bénéficiaires contribueraient aux dépenses afférentes au programme. Le Directeur général a informé les gouvernements représentés au sein du Comité que les autorités du Fonds spécial estimaient que les gouvernements, dans leur ensemble, devaient supporter au moins un tiers des dépenses totales. Ce chiffre comprendrait la contre-valeur de ce qui pourrait être fourni sous forme de monnaies locales ou convertibles ou sur place sous forme d'installations, services et autres facilités.

35. Le Directeur général de la FAO a établi et distribué aux gouvernements un projet de barème annuel des contributions versées en contrepartie par les gouvernements (voir Annexe II). Ce barème a été établi sur la base des critères suivants: fréquence des infestations acridiennes, superficie des zones cultivées, possibilités financières. Il a été fixé un plafond de 15 pour cent à la contribution d'un pays quelconque.

36. Le Comité a examiné le projet préliminaire établi à la Conférence de Damas et, tout en y souscrivant dans l'ensemble, a proposé d'y apporter certaines modifications. Le projet revisé, tel qu'il a été accepté par le Comité, est reproduit en Annexe I.

37. Voici les principales modifications apportées audit projet:

(i) Enquête écologique FAO/UNESCO sur le criquet pèlerin

Suppression de tout crédit pour des photographies aériennes à grande échelle, le coût de l'enquête étant ainsi réduit de 220.000 dollars.

(ii) Stations de recherches sur le terrain

Suppression d'un crédit pour une station internationale de recherche sur le terrain; inscription d'un crédit général pour le renforcement des stations existantes de recherche sur le terrain et, le cas échéant, pour la création de nouvelles stations, la dépense étant ainsi réduite de 160.000 dollars.

(iii) Recherches pratiques

Ce titre a été introduit à la place du projet pilote et le programme de travail proposé n'a pas été limité à des opérations aériennes.

(iv) Renforcement des services de signalisation et de prévision acridiennes

Outre le renforcement du Service international de renseignements sur le criquet pèlerin, il a été prévu d'étendre les activités des services nationaux de signalisation, ce qui entraînera une dépense supplémentaire de 200.000 dollars E.U.

38. Ces diverses modifications ont ramené le coût total du projet de 3.739.000 à 3.559.000 dollars.

39. Il est désormais évident que la mise en oeuvre du projet ne pourra débuter avant 1960. Le Comité pense que, sous réserve de l'examen détaillé du plan des opérations, la répartition annuelle des dépenses correspondrait aux indications figurant dans le projet approuvé par la quatrième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient en décembre 1958.

40. Le Comité a été informé de la procédure à suivre avant de pouvoir mettre en oeuvre un projet soumis au Fonds spécial et approuvé par le Conseil d'administration de celui-ci. Il faut qu'un accord soit signé entre chaque gouvernement et le Directeur général du Fonds spécial; ledit accord doit porter sur tous les projets auxquels le Fonds accorde son appui financier dans le pays en question. Il faut également qu'un accord soit signé entre le Directeur général du Fonds et l'institution chargée de l'exécution pour tous les projets dont celle-ci assurera la mise en oeuvre. L'institution chargée de l'exécution devra établir un programme d'opérations, qui serait mentionné dans les deux accords dont il a été question plus haut, et, après échanges de vues, le gouvernement, le Directeur général du Fonds et l'institution chargée de l'exécution devront, pour chaque projet, se mettre d'accord sur ce programme.

41. Dans le cas du Projet relatif au criquet pèlerin, le Directeur général du Fonds conclurait un accord avec chacun des gouvernements prenant part au Projet; les accords avec le Fonds spécial, qui auraient pu être signés antérieurement par tout gouvernement au sujet de projets déjà approuvés par le Fonds spécial, s'appliqueraient également à ce Projet. La FAO, en tant qu'institution chargée de l'exécution d'autres projets, étudie actuellement un accord avec le Directeur général du Fonds. Le programme d'opérations relatif au Projet du criquet pèlerin devra, ainsi qu'il est prévu plus loin au paragraphe 64, être examiné à la prochaine session du Comité pour la lutte contre le criquet pèlerin.

42. Le Directeur général du Fonds ayant stipulé que les pays participant au projet doivent verser des contributions s'élevant au moins au tiers du coût total, le Directeur général de la FAO, comme il est indiqué au paragraphe 35, a établi un projet de barème de ces contributions. Conformément à ce barème, les pays suivants se sont engagés pendant la session à verser les contributions indiquées ci-après:

Contributions annuelles moyennes pendant les six années que durera le projet

		(équivalent en dollars)
	Ethiopie	15.000
	France	31.250
Q	Ghana	500
	Iran	27.000
	Irak	15.250
+	Italie	1.250
	Jordanie	1.250
*	Maroc	16.500
	Pakistan	18.000
	Arabie Saoudite	6.000
*	Soudan	13.750
*	Turquie	3.000
	Royaume Uni	28.750
	Yémen	2.000
	Total	180.000

Q Chiffre indiqué par correspondance
\+ Pendant une année, en raison de l'accession à l'indépendance en 1960 du Territoire sous tutelle de la Somalie
* Sous réserve d'une approbation définitive

43. Le représentant de l'Inde a réservé sa position mais s'est engagé à demander à son Gouvernement de se prononcer prochainement. Le représentant du Gouvernement de la Libye a annoncé qu'il soumettra le rapport de la session à son Gouvernement, lequel fera connaître sa décision définitive au Directeur général.

44. Le Comité invite le Directeur général à communiquer immédiatement avec les pays non représentés à la session pour leur demander de s'engager à verser une contribution. Certains de ces pays s'étant déjà associés à la résolution de la Conférence régionale du Proche-Orient, il est admis qu'ils s'engageront à soutenir le projet dans la mesure indiquée à l'Annexe II.

45. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que son Gouvernement suit le Projet avec grand intérêt, mais il a estimé que les Etats-Unis, étant situés hors de la région et n'ayant donc pas à contribuer directement au Projet ni à être partie à aucun accord, il serait inopportun, à l'heure actuelle, que ce pays soit invité à approuver le Projet ou à s'associer à d'autres gouvernements pour le soumettre au Fonds spécial.

Accord international

46. Le Comité a été informé que le Directeur général du Fonds spécial des Nations Unies avait également invité les gouvernements à s'engager à défrayer les parties du projet dont l'exécution se poursuivrait lorsque le financement par le Fonds aura pris fin. Les gouvernements pourraient en particulier satisfaire à ces conditions s'ils étaient disposés, à la présente session du Comité, à se déclarer prêts à entamer des pourparlers pour conclure, pendant les premières années de la mise en oeuvre du projet, un accord international assurant la poursuite des activités permanentes touchant à la lutte et aux recherches antiacridiennes.

47. Les membres du Comité ont examiné cette proposition et, au nom des pays représentés à la session du Comité, ont déclaré*, qu'ils étaient disposés à entamer sous les auspices de la FAO des négociations intergouvernementales tendant à la conclusion d'un tel accord international, sous réserve que le Projet interrégional de lutte contre le criquet pèlerin soit soumis au Conseil d'administration par le Directeur général du Fonds spécial des Nations Unies et approuvé par ce Conseil. A cette fin, le Directeur général de la FAO enverra pour examen, en temps voulu, aux gouvernements, un projet d'accord avec un document explicatif demandant aux pays de formuler leurs observations.

Direction et contrôle du Projet

48. En ce qui concerne la direction et le contrôle du projet, le Comité a décidé d'étudier cette question lors de sa prochaine session, au début de 1960, lorsqu'il examinera le programme d'opérations. Il a été entendu que d'autres institutions, telles que l'UNESCO et l'OMM collaboreraient avec la FAO dans l'exécution de certaines parties du projet, notamment l'Enquête écologique sur le criquet pèlerin et le Service international de renseignements sur le criquet pèlerin.

49. Le Comité a reçu l'assurance de l'appui et de la coopération sans restriction de la Commission économique pour l'Europe et de son Secrétariat.

---

* Les délégations de trois pays (France, Inde et Espagne) ont réservé leur position mais se sont engagées à demander à leurs gouvernements de prendre rapidement une décision. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que, pour les raisons exposées au paragraphe 45, les Etats-Unis ne seraient pas partie à cet accord mais a noté que, quelle que soit la forme donnée à l'accord, il doit être rédigé en conformité des dispositions de l'Acte constitutif de la FAO, de préférence en vertu des dispositions de l'Article XIV, si l'Organisation doit continuer à fournir son concours ou être partie audit accord.

Conclusion

50. Le Comité, après les assurances données par les Etats Membres assistant à la présente session, et après l'adoption du projet revisé figurant à l'Annexe I du présent rapport, pense que les conditions posées par le Directeur général du Fonds spécial sont satisfaites.

51. Le Comité a été informé que le Projet serait soumis au Directeur général du Fonds spécial, fin juillet au plus tard. Le Comité a invité le Directeur général de la FAO à soumettre d'urgence ce Projet, compte tenu des informations que lui feront parvenir les gouvernements non représentés à la présente session.

Résultats de la campagne antiacridienne internationale 1958/59 dans la Péninsule arabique

52. Les rapports des douzième, treizième et quatorzième sessions du Sous-Comité FAO de la lutte antiacridienne dans la Péninsule arabique ont décrit le déroulement et les résultats de la campagne 1958/59.

53. Le Comité n'a pas été en mesure de faire une étude détaillée de ces résultats mais il a néanmoins noté que 15 pays avaient fourni, pour la campagne 1958/59, leur contribution comme suit:

a) Missions prenant part à la campagne

Inde	Koweit	Soudan
Irak	Pakistan	R.A.U.
Jordanie	Arabie Saoudite	Yémen

b) Fournitures

Ethiopie	(100 tonnes d'appât et 5 tonnes de HCH à 20%)
Irak	(300 tonnes d'appât)
Turquie	(210 tonnes de son)
URSS	(410 tonnes de HCH à 12%)

c) Espèces (dollars E.U.)

Bahrein	1.400
France	10.117
Iran	3.600
Koweit	17.600
Pakistan	3.600
	36.317

54. Le Comité a également noté que, depuis 1954, 13 pays avaient versé 392.000 dollars E.U. au Fonds spécial de la FAO (S.1), consacré à la campagne dans la Péninsule arabique (voir le résumé de l'Annexe II).

55. On trouvera à l'Annexe III le détail des 126.578 dollars E.U. dépensés par la FAO pour la campagne 1958/59. Sur ce montant total, la FAO a dépensé 36.000 dollars directement au titre du Programme élargi d'assistance technique, et 90.000 dollars sur les contributions bénévoles en espèces des gouvernements.

56. Le coût total de la campagne n'a pas encore été établi.

57. Les membres du Comité, à l'exception du délégué de l'Iran qui s'est abstenu, reconnaissent que les campagnes menées dans la Péninsule arabique présentent un intérêt international en ce sens qu'elles permettent de réduire les infestations de criquets pèlerins dans les pays environnants. Reconnaissant la nécessité de ces campagnes, dans l'intérêt commun, le Comité souligne l'importance pour la FAO de maintenir un centre chargé de coordonner cette action internationale majeure et exprime l'espoir que la FAO pourra renforcer le centre qu'elle a installé à Djeddah.

58. Le Comité a été heureux d'apprendre que le Comité exécutif récemment créé s'était réuni deux fois durant la saison précédente et que le Sous-Comité s'efforçait résolument de surmonter les obstacles rencontrés précédemment.

59. Il est déjà apparu que le Comité exécutif pouvait fournir le moyen de résoudre au moins quelques-unes des principales difficultés qui ont limité l'efficacité des campagnes précédentes. Durant la campagne 1958/59, les exemples encourageants d'équipes opérant hors de la zone qui leur était assignée et de fourniture de matériel aux missions opérant dans le voisinage ont été nombreux.

60. Il a été noté avec satisfaction que le Sous-Comité était en train d'examiner la possibilité de renforcer les mesures de lutte dans le sud-ouest de l'Arabie, conformément aux recommandations du Groupe d'experts de la FAO sur la lutte stratégique contre le criquet pèlerin.

61. Le manque de temps a empêché le Comité d'examiner les préparatifs pour la campagne 1959/60, mais il s'est déclaré convaincu que son Sous-Comité, à sa prochaine session prévue pour septembre ou octobre, établirait des plans pour utiliser au mieux toutes les ressources disponibles.

Lutte contre le criquet en Somalie

62. Le délégué de l'Italie a déclaré que la lutte contre le criquet pèlerin en Somalie est actuellement menée en coopération avec l'East African Desert Locust Survey. Il a souligné que la faible importance de la production agricole en Somalie ne justifiait pas la dépense de sommes considérables pour la mettre à l'abri des ravages du criquet. Par contre, la reproduction des criquets en Somalie constitue une menace grave pour tous les pays exposés aux invasions de criquets. Il serait donc indispensable que le futur Gouvernement de la Somalie indépendante reçoive une aide substantielle pour mettre au point une organisation nationale efficace pour les recherches sur le criquet pèlerin et la lutte contre cet insecte.

Comité consultatif technique de la FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin

63. Le Comité a été informé que le Groupe d'experts pour l'utilisation des aéronefs dans la lutte contre le criquet pèlerin a été réuni en application d'une recommandation de la huitième session du Comité consultatif technique (rapport, par.63), appuyée par la cinquième session du Comité pour la lutte contre le criquet pèlerin (rapport, par.121). Le Groupe d'experts sur la stratégie de la lutte contre le criquet pèlerin a été désigné par le Directeur général à la suite des avis exprimés par la vingt-neuvième session du Conseil de la FAO. Le Comité a reconnu tout l'intérêt du travail entrepris par ces deux groupes d'experts mais certains délégués ont estimé que certains des problèmes soumis à la présente session auraient dû être examinés par le Comité consultatif technique, qui ne s'est pas réuni en 1959, plutôt que par des groupes d'experts.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

64. Bien que la prochaine session du Comité doive normalement se tenir pendant l'été de 1960, il a été estimé qu'il serait nécessaire d'organiser une session avant cette date si le Projet du criquet pèlerin était soumis par le Directeur général à la session de décembre 1959 du Conseil d'administration du Fonds spécial et approuvé par celui-ci. Cette session devrait être consacrée à l'étude du programme d'opérations, y compris les coûts.

65. Sous réserve que tous les documents relatifs à ce Projet puissent être distribués aux gouvernements au moins deux mois avant la session, le Comité a décidé que cette session, qui devrait se tenir à Rome, ait lieu de préférence en mars 1960, la date exacte étant fixée par le Directeur général.

ANNEXE I

Propositions concernant la mise sur pied d'un programme inter-régional élargi de lutte antiacridienne à soumettre à l'approbation du Directeur général du Fonds spécial des Nations Unies.

I. Introduction

1. En Afrique et dans le sud-ouest de l'Asie, les infestations de criquets pèlerins menacent environ 60 pays et territoires, environ un huitième de la population mondiale vit dans la crainte constante de voir ses récoltes dévastées.

2. Une enquête récente a montré que les gouvernements dépensaient chaque année pour combattre le criquet pèlerin au moins 12 millions de dollars et environ 30 millions de dollars les années de forte activité acridienne.

3. La lutte contre le criquet s'est beaucoup améliorée ces dernières années, encore que de nombreux pays "ne tirent pas tout le profit possible des récents perfectionnements des méthodes de lutte antiacridienne qui, s'ils étaient appliqués, accroîtraient l'efficacité des campagnes et réduiraient les dépenses nationales et internationales". (1)

4. Au cours de ces dernières années, la plupart des pays n'ont pas subi les dévastations que le criquet pèlerin infligeait fréquemment aux cultures avant que cette action d'envergure ait été entreprise par un si grand nombre de pays. Néanmoins, suivant une évaluation récente des dommanges causés aux cultures, les pertes sont actuellement de l'ordre de 3,5 millions de dollars en moyenne et l'exemple du Maroc, où les dégâts en 1954 ont atteint 14 millions de dollars en une saison, montre la menace que fait peser le criquet pèlerin. En Ethiopie, en 1958, il a été estimé que 167.028 tonnes de céréales avaient été dévastées par le criquet pèlerin, atteignant une valeur de 12 millions de dollars et représentant l'alimentation de plus d'un million de personnes pour une période d'un an (2). Toutefois, les estimations des dégâts causés aux cultures "ne rendent pas pleinement compte des effets du fléau sur l'économie des pays atteints. La destruction des cultures déclenche une réaction en chaîne dont les conséquences s'étendent notamment à la nutrition ainsi qu'à l'alimentation des animaux domestiques, ce qui entraîne encore bien d'autres répercussions."(3)

5. En 1956, la FAO a réuni un groupe d'experts pour élaborer une politique à long terme de lutte contre le criquet pèlerin. Dans son rapport, le groupe

---

(1) Rapport de la huitième session du Comité consultatif technique de la FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin (1958)

(2) Rapport du Groupe d'Experts FAO sur la Stratégie de la lutte contre le criquet pèlerin pendant les calamités (1959)

(3) Rapport de la cinquième session du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin, paragraphe 11 (1958)

d'experts a déclaré que la prévention des invasions, qui doit réduire le lourd tribut que celles-ci prélèvent sur les ressources des pays exposés aux infestations, "présente une extrême importance pour leur économie" et il a ajouté: "tandis que les calamités produites par certaines autres espèces d'acridiens ont pu et continuent à être évitées grâce à l'application pratique des connaissances scientifiques les concernant, le processus des calamités dues au criquet pèlerin est encore trop mal connu pour qu'on puisse formuler des plans précis pour leur prévention. On peut toutefois affirmer qu'on sera en mesure de le faire lorsque les aspects fondamentaux du processus des invasions de cet acridien seront mieux connus". Depuis l'introduction de mesures préventives contre le criquet rouge en Rhodésie du Nord et au Tanganyika et contre le criquet migrateur africain au Soudan français, le coût annuel de la lutte contre ces deux acridiens a été ramené de plusieurs millions de dollars à environ 500.000 dollars dépensés collectivement par les gouvernements des pays menacés dans l'aire d'infestation. Auparavant, le criquet rouge dévastait les cultures dans toute la moitié sud de l'Afrique. Depuis la fin de la dernière calamité en 1944, aucun dégât n'a été signalé. Le criquet migrateur africain dévastait périodiquement presque toutes les régions d'Afrique situées au sud du Sahara. Là encore, aucun dégât n'a été signalé depuis 1940, époque à laquelle la dernière invasion a pris fin.

6. Il convient de noter que les comités techniques acridiens de la FAO n'ont pas été les seuls à mettre l'accent à plusieurs reprises sur la nécessité pour l'Organisation de renforcer la recherche et les activités dans le domaine de la formation aux méthodes de lutte antiacridienne, mais que des demandes et des recommandations dans le même sens ont aussi été formulées par la Conférence de la FAO qui, lors de toutes ses sessions récentes, a souligné l'importance du programme de lutte contre le criquet pèlerin. A sa huitième session, la Conférence, dans sa Résolution No. 19/55, a invité le Directeur général à contribuer à la formation de spécialistes de la lutte contre le criquet pèlerin et à soutenir financièrement les recherches sur cet acridien. A sa neuvième session, dans la Résolution No. 18/57, la Conférence a prié le Directeur général de renforcer les activités antiacridiennes de l'Organisation, y compris la formation de personnel, de poursuivre des recherches à long terme sur le criquet pèlerin et de mettre au point de nouvelles techniques de lutte.

7. En raison des restrictions budgétaires, la FAO n'a pu donner que des suites très limitées à ces demandes.

II. Objet

8. Le but général de ces propositions est de rendre la lutte contre le criquet pèlerin plus efficace et sensiblement moins onéreuse pour alléger la charge économique que le coût des opérations antiacridiennes et l'étendue des dommages aux cultures font actuellement peser sur les pays atteints. Deux voies doivent être suivies concurrement pour atteindre cet objectif:

(i) Le but final était de mettre sur pied une politique de lutte préventive à long-terme, afin d'empêcher le retour de calamités dévastatrices.

(ii) Pendant que des efforts se poursuivront dans ce sens et étant donné que des infestations de criquets continueront

à se produire jusqu'à ce que l'objectif principal soit atteint, il faut étudier et montrer comment les infestations existantes peuvent être maîtrisées par une action concertée et intensive d'envergure faisant appel à l'application d'une stratégie rationnelle et des techniques les plus modernes, étant entendu qu'une façon de procéder analogue peut aussi devoir être appliquée à la prévention des calamités.

9. Ce programme à bien des égards, ne contribuera pas seulement au développement économique des pays exposés aux invasions de criquet pèlerins, mais pourra aussi présenter un grand intérêt pour les pays infestés par d'autres espèces d'acridiens, notamment en Amérique du Sud et en Amérique centrale.

III. Mesures à prendre

10. Voici, telles qu'elles ressortent des recommandations du Comité consultatif technique de la FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin, certaines des mesures essentielles qui doivent être prises immédiatement pour compléter les programmes nationaux et internationaux existants et qui permettront de s'attaquer plus efficacement au problème acridien dans toute l'aire d'invasion du criquet pèlerin, grâce à une meilleure connaissance du criquet lui-même et des méthodes de lutte.

Enquêtes

Extension de la prospection écologique des principales zones de reproduction du criquet pèlerin recommandée par le Groupe d'experts de la FAO et déjà entreprise sur une échelle limitée avec le concours de l'UNESCO.

Recherches

Développement des recherches sur le criquet pèlerin, spécialement sur le terrain, et intensification des recherches sur les méthodes de lutte.

Développement des services de signalisation, d'information et de prévision.

Formation

Offre de facilités de formation accrues aux ressortissants de tous les pays menacés par le criquet pèlerin.

Recherches sur les opérations de lutte

Essai et démonstration des méthodes de lutte antiacridienne les plus récentes.

11. Les progrès réalisés dans ce sens, à condition que cette action ait une envergure beaucoup plus considérable que celle des initiatives qui peuvent être prises actuellement sur le plan national ou international, rapprocheront

sensiblement l'époque où le fléau acridien sera tenu en échec et où les pays atteints pourront, dans le cadre d'une action collective et sans assistance extérieure, appliquer des mesures préventives suffisamment efficaces.

IV. Propositions

Etude écologique FAO/UNESCO sur le criquet pèlerin

12. L'un des principaux faits nouveaux à signaler récemment a été la mise en route en 1958 de cette enquête dont l'exécution avait été recommandée par le groupe d'experts FAO qui s'était réuni en 1956. Les objectifs de l'étude qui, à l'origine, devait durer trois ans, peuvent se résumer comme suit:

(i) L'aire d'habitat du criquet pèlerin est extrêmement vaste, puisqu'elle couvre une grande partie du continent africain et s'étend à travers le sud-ouest de l'Asie jusqu'à l'Inde; mais, à l'intérieur de cette aire, on sait que la présence et la multiplication des populations d'acridien sont liées à certains facteurs écologiques jusqu'ici insuffisamment étudiés et qui se manifestent de façon saisonnière dans différentes parties de l'aire totale.

(ii) Parmi les éléments nécessaires à la vie et à la reproduction du criquet pèlerin figurent certains types de couvert végétal qui, à leur tour, sont liés à la configuration du terrain, à la nature du sol et aux conditions atmosphériques.

(iii) De nombreuses prospections écologiques ont été entreprises localement par des services antiacridiens nationaux, mais la diversité des concepts et des techniques d'enquête fait qu'il est impossible d'obtenir un tableau d'ensemble des diverses combinaisons de facteurs écologiques favorables aux acridiens et d'en étudier l'origine.

(iv) La connaissance partielle que l'on a du problème suggère qu'il est indispensable de charger d'une enquête générale une équipe formée d'un spécialiste du criquet pèlerin et d'un botaniste écologiste; ceux-ci étudieront les conditions de chacune des régions et feront ressortir les analogies et les différences qu'elles présentent, afin d'établir quels sont les facteurs écologiques essentiels à la vie du criquet pèlerin. Ces données permettront d'évaluer les possibilités de multiplication des acridiens dans une région quelconque durant une saison déterminée. Cette connaissance du milieu écologique sera donc d'une grande valeur dans la lutte antiacridienne, car elle facilitera les prévisions et permettra une meilleure concentration des efforts, tant dans l'immédiat qu'à longue échéance.

(v) Les gouvernemts devront détacher du personnel technique auprès de l'équipe de prospection quand elle se trouve dans leur pays de façon que ce personnel acquière ainsi une connaissance pratique des méthodes de prospection.

13. Etant donné l'importance des résultats que doit fournir cette enquête, il est proposé que sa durée soit portée de trois à quatre ans et les effectifs prévus renforcés; les crédits provenant du Fonds spécial devraient assurer

son financement et couvrir les dépenses suivantes, de manière que l'enquête puisse prendre une ampleur dépassant celle que permettent de lui donner les ressources actuelles:

(i) Recrutement de personnel auxiliaire pour détacher les experts des travaux courants techniques, administratifs et mécaniques;

(ii) Déplacements plus fréquents du personnel et transport accru de l'équipement entre les champs d'opérations;

(iii) Compilation et analyses des informations météorologiques intéressant la lutte antiacridienne;

(iv) Adjonction périodique d'un spécialiste des sols à l'équipe chargée de l'enquête;

(v) Mesures nécessaires à la réalisation de recherches localisées intensives.

Le coût de l'enquête a été estimé à 130.000 $EU pour la première année, 120.000 pour la deuxième année, 120.000 pour la troisième année et 184.000 pour la quatrième année, soit au total à 554.000 $EU.*

Recherche

(a) Stations de recherche

14. Contribution au fonctionnement et au développement des stations nationales sur le terrain en service et aide aux gouvernements pour la création de nouvelles stations nationales et régionales. On pourra développer ces stations en y ajoutant de nouveaux bâtiments, de l'équipement scientifique dans les laboratoires et sur le terrain et en octroyant des subventions pour la mise en oeuvre de projets de recherche spécifiques. Ces stations offriraient des facilités pour:

(i) Étudier sur place et dans un laboratoire de recherches sur le terrain la biologie et l'écologie du criquet pèlerin ainsi que la dynamique des populations de criquets.

(ii) Accueillir le personnel des organismes nationaux désireux de participer à ces recherches considérées comme un moyen de formation directe.

(iii) Offrir aide technique, moyens de transport, matériel de campement et installations de laboratoire aux savants en visite qui désirent étudier les problèmes relatifs à la biologie des criquets.

(iv) Essayer sur le terrain diverses méthodes de lutte notamment des méthodes de lutte écologique.

---

*L'attention a été appelée sur le fait que si les gouvernements des pays visités prennent à leur compte l'une quelconque de ces dépenses, elles pourront être déduites des contributions à verser par ces gouvernements.

(v) Assurer la formation et donner des cours de remise en train en ce qui concerne la biologie du criquet et la lutte antiacridienne. Estimation du coût total: $EU 850.000.

(b) Bourses de recherche et bourses de perfectionnement dans le domaine de la recherche

15. Ces bourses seraient accordées:

A des chercheurs hautement qualifiés pour qu'ils puissent élargir le champ de leurs recherches en travaillant dans des institutions étrangères.

A des chercheurs moins expérimentés, pour qu'ils se perfectionnent auprès d'institutions étrangères sous la conduite de spécialistes de compétence reconnue. Pour un minimum de 5 bourses de 5.000 dollars en moyenne par an pendant 5 ans, la dépenses serait de 125.000 dollars au total.

(c) Renforcement des services de signalisations et de prévisions sur le criquet pèlerin

16. L'échange de renseignements sur les acridiens, l'analyse de ces renseignements et leur confrontation avec les données météorologiques sont la base indispensable de toute étude relative au criquet pèlerin et de la lutte antiacridienne.

17. Tout d'abord, afin d'accroître l'efficacité des services nationaux de signalisation il faudra prendre toutes mesures utiles afin d'aider ces services à développer et améliorer leurs travaux. (Coût prévu: $EU 200.000)

18. De plus, il est proposé de développer le Service international de renseignements en augmentant son personnel y compris les experts possédant les connaissances météorologiques convenables et les moyens matériels mis à sa disposition. (dépense prévue $EU 135.000).

Formation

(a) Cours de perfectionnement

19. Trois cours de perfectionnement d'environ trois mois chacun, accueillant 25 stagiaires, seraient organisés aux stations sur le terrain qui s'y prêteront.

20. Cet enseignement, qui comporterait des leçons, des démonstrations et des travaux pratiques, serait dispensé par des experts qualifiés séjournant à la station et il porterait sur les questions suivantes:

Comportement du criquet	Méthodes de prospection sur le terrain
Physiologie du criquet	Méthodes de lutte
Ecologie végétale	Technique de recherche en laboratoire

Les criquets et les conditions météorologiques	Plan d'utilisation et entretien des véhicules et moyens de transport
Signalisation des criquets et carte des infestations	

Le coût de chaque cours est estimé à 70.000 dollars, soit au total 210.000 dollars EU.

(b) Subventions destinées à financer des échanges de personnel et des démonstrations sur le terrain

21. Octroi de cinq subventions par an pendant cinq ans pour financer des séjours de personnel à l'étranger d'une durée de trois mois chacun en moyenne; les avantages pratiques que présentent les échanges de spécialistes de la lutte contre le criquet pèlerin ont été fréquemment soulignés. Ces subventions permettraient à du personnel choisi de visiter d'autres pays pendant des périodes d'un à six mois pour étudier les méthodes de lutte antiacridienne et participer aux opérations.

Dépense évaluée à 12.000 $EU par an; total: 60.000 $EU.

22. Il serait, en outre, nécessaire d'assurer la formation du personnel subalterne de lutte antiacridienne dans les cas où le séjour de ce personnel à l'étranger n'est pas justifié et où l'objectif peut être mieux atteint en envoyant dans différents pays des experts pour une période de démonstration et de formation intensive d'une durée maximum de quatre semaines.

Coût prévu: 5.000 $EU par an; coût total: 25.000 $EU.

Recherches sur les opérations de lutte

23. La mise au point de méthodes de lutte antiacridienne inédites et perfectionnées a beaucoup progressé ces dernières années. L'exploitation complète du potentiel de lutte fortement accru représenté par ces méthodes avait été grandement limitée par des problèmes d'organisation inséparables de l'introduction de nouvelles techniques sur une échelle adéquate. L'étude de ces problèmes abordée par les méthodes de recherches opérationnelles, demande des ressources répondant à un objectif plus vaste que celui des organisations antiacridiennes nationales. Il sera nécessaire d'avoir recours au Fonds spécial pour effectuer des recherches opérationnelles sur le développement, l'essai et la démonstration de nouvelles techniques de lutte sur le terrain, sur une échelle qui permette d'inclure l'étude des problèmes d'organisation, de logistique et d'administration afférents à l'emploi de ces techniques comme principales armes de lutte, spécialement aux époques et dans les zones d'importance stratégique primordiale pour la lutte contre le fléau.

24. Pour atteindre ces objectifs, il faudrait utiliser en premier lieu les ressources nationales existantes, qui pourraient être complétées par les contributions du Fonds spécial. L'emploi de ces ressources, à l'échelon national, régional ou international, devra être encouragé par tous les moyens possibles.

Estimation du coût total: 1.400.000 $EU.

VI. Budget sommaire provisoire

		$EU
Etude écologique sur le criquet pèlerin		554
Recherche		
- Stations de recherche sur le terrain		850
- Bourses de recherches		125
- Services de signalisation et de prévision		
- national	200	
- international	135	335
Formation		
- Cours de perfectionnement		210
- Echange de personnel		85
Recherches opérationnelles		1.400
		3.559

ANNEXE II

FONDS SPECIAL DES NATIONS UNIES POUR LE PROJET DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

Projet de barème des contributions annuelles de contre-partie à fournir par le gouvernement

	%		Equivalent en espèces pour une contre-partie de 250.000 dollars E.U. au total
Afghanistan	1,1		2,750
Bahrein	0,1		250
Belgique	0,5		1.250
Ethiopie	6,2		15,500
France	12,5		31.250
Ghana	0,2		500
Guinée	0,1		250
Inde	15,0		37.500
Iran	10,8		27.000
Irak	6,1		15.250
Israël	1,0		2.500
Italie	0,5		1.250
Jordanie	0,5		1.250
Kowait	1,0		2.500
Liban	0,2		500
Libye	0,8		2.000
Maroc	6,6		16.500
Mascate et Oman	0,1		250
Pakistan	7,2		18.000
Portugal	0,2		500
Qatar	0,1		250
Arabie Saoudite	2,4		6.000
Espagne	0,5		1.250
Soudan	5,5		13.750
Côte des Pirates	0,1		250
Tunisie	1,0		2.500
Turquie	1,2		3.000
République Arabe Unie			
Région méridionale 4,7		11.750	
Région septentrionale 1,5	6,2	3.750	15.000
Royaume Uni	11,5		28.750
Yémen	0,8		2.000
	100		250.000

ANNEXE III

Campagne internationale dans la Péninsule arabique en 1958/59

Dépenses de la FAO

1er juillet 1958 - 30 juin 1959

Dollars E.U.

	PEAT	Fonds spécial S.1	Total
Personnel	21.350		21.350
Personnel local		13.118	13.118
Entretien des véhicules		5.776	5.776
Carburant		1.291	1.291
Equipement		19.550	19.550
Fournitures	11.520	11.866	23.386
Voyages	3.048	4.750	7.798
Transport		9.500	9.500
Loyers		2.649	2.649
Assurance		2.539	2.539
Douane		2.137	2.137
Subventions aux missions		17.000	17.000
Divers	27	457	484
Total	35.945	90.633	126.578

ANNEXE IV

Contributions reçues au titre du Fonds spécial FAO S.1 - Lutte contre le criquet pèlerin dans la Péninsule arabique

Dollars E.U.

	Pays	1954	1955	1956	1957	1958	1959	Total
1	Bahrein		2.800,00	2.800,00	1.400,17	5.000,17	1.400,00	13.400,34
2	France	5.714,29			12.358,68	11.904,76	10.117,41	40.095,14
3	Iran		27.864,16	1.994,90	4.984,32		3.600,00	38.443,38
4	Irak					2.298,22		2.298,22
5	Jordanie		2.786,09					2.786,09
6	Koweit		14.002,02	14.002,02	14.001,68	14.001,68		56.007,40
7	Ligue des Etats arabes		5.743,68	5.743,83	5.743,68			17.231,19
8	Liban			10.934,96	16.512,48	16.504,26		43.951,70
9	Pakistan					3.600,00		3.600,00
10	Qatar			6.036,81	4.200,50	5.595,11		15.832,42
11	Soudan	14.266,42	13.140,91	28.691,96	28.691,96) 28.691,96)			113.483,21
12	Syrie			2.801,12	2.801,12	2.801,12		8.403,36
13	Turquie					36.428,56		36.428,56
		19.980,71	66.336,86	73.005,60	119.386,55	98.133,88	15.117,41	391.961,01

FAO/59/7/5436